



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

N°1

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20250210-20250206-DE

DELIBERATION N° 2025-02-06
CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DE LA CCGM POUR LA
RECONSTRUCTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET POUR L'EXTENSION DU
PARC FOURMONT

L'an deux mille vingt cinq, le 10 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 février 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGUET, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme GUERITEAU, Mme RIVIERE, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, M. FALCHETTO, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE, Mme READ

REPRESENTES :

M. LANGLOIS par M. LEPRETRE
Mme MANTRAND par M. CAMARD
Mme ALLIX par Mme QUINET
Mme MERVOYER par Mme KARM

ABSENTS :

M. DEVERS

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29
Représentés : 4
Votants : 28
Présents : 24
Absents : 1

Formant la majorité des membres en exercice

Faustine URBAIN est désignée secrétaire de séance

VU l'article L 5216 - 5 - VI du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU les articles L.2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux attributions du conseil municipal pour régler par délibération les affaires de la commune ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCGM, en date du 26 juin 2024, portant décision de création d'un fonds de concours en soutien aux investissements des communes membre et adoption d'un règlement d'attribution d'un fonds de concours ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCGM, en date du 26 juin 2024, portant adoption de l'autorisation de programme et des crédits de paiement ;

VU la délibération de la commune de Maule, en date du 26 septembre 2024, sollicitant les fonds de concours de la CCGM pour la reconstruction de son accueil périscolaire et le projet d'extension du parc Bernard Fourmont ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCGM en date du 18 décembre 2024 portant sur l'accord de fonds de concours à la commune de Maule ;

CONSIDERANT que les travaux demandés remplissent les conditions d'éligibilité au fonds de concours ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances et Affaires générales du 30 janvier 2025 ;

ENTENDU l'exposé de Olivier LEPRETRE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ ACCEPTE le montant de 150 000 € net de fonds de concours de la CCGM pour le projet de l'accueil périscolaire ;

2/ ACCEPTE le montant de 250 000 € net de fonds de concours de la CCGM pour le projet d'extension du parc Bernard Fourmont.

3/ AUTORISE Olivier LEPRETRE, Maire, à signer les conventions annexées.



Faustine URBAIN
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "F. URBAIN", written over a faint horizontal line.

Olivier LEPRETRE
Maire de Maule

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "O. Lepretre", written over a faint horizontal line.